



Guide pratique

2022
2023

Sommaire

Présentation de l'école de musique	3
Les disciplines dispensées	3
Tarifs	4
Règlement et modalités des cours	5
Le calendrier des cours	5
Les annulations/reports de cours	6
Départ de l'école en cours d'année	6
Déroulement des cours	6
Matériel	7
Les auditions et répétitions	7
Les réunions et assemblées : la vie de l'école	8

Présentation de l'école de musique

Grâce à une équipe pédagogique de plusieurs professeurs, l'école propose à ses élèves l'apprentissage de la musique en cours d'éveil musical, en cours individuel ou collectif, et sous forme d'ateliers, pour le plaisir des grands et des petits.

L'école de musique de Saint Maixent l'Ecole est une association administrée par des parents d'élèves bénévoles et subventionnée par les communes et le conseil départemental.

L'association gère ainsi le fonctionnement de l'école : salaires des professeurs et charges salariales, gestion des ressources humaines, des locaux, animation des auditions, renouvellement du matériel...

Le bureau actuel est ouvert à toute nouvelle volonté de soutien et d'aide dans cette mission enrichissante.

Les disciplines dispensées

Les cours suivants sont proposés :

- Cours individuel d'instrument/chant : piano, guitare, violon, batterie, chant, etc...
Les cours individuels peuvent être pris par créneau de 30 minutes, 45 minutes ou 1 heure
- Cours collectifs : Éveil musical pour les plus petits, Formation musicale, chorale
- Ateliers d'ensemble : musiques actuelles, atelier vocal, violons, percussion.

Tarifs

Les tarifs sont votés à chaque assemblée générale et définis en fonction des charges (salaires des professeurs, charges de fonctionnement etc) et des sommes apportées par les subventions.

	St Maixent	Hors St Maixent
Frais d'adhésion : 40 € (Offerts à partir de la 2ème inscription pour une même famille)		
Cours individuels AVEC Formation musicale (FM=1H15)		
Instrument/chant 30 min	420 €	570 €
Instrument/chant 45 min	560 €	755 €
Instrument/chant 60 min	750 €	955 €
Cours individuels SANS Formation musicale (niveau de solfège confirmé ou exception)		
Instrument/chant 30 min	300 €	405 €
Instrument/chant 45 min	440 €	600 €
Instrument/chant 60 min	580 €	790 €
Cours collectifs (à partir de 5 inscriptions)		
EVEIL 45 min	160 €	220 €
CHORALE Au Fil du chant 1h30	40 €	40 €
ATELIERS D'ENSEMBLE 1 h 30 (musiques actuelles, jazz et musique latine etc. (À partir de 5 inscriptions)	220 € 50 € si élève déjà inscrit dans autre cours	220 € 50 € si élève déjà inscrit dans autre cours

Règlement et modalités d'inscription

Modes de règlement acceptés : chèques libellés à l'ordre de l'école de musique de St Maixent et datés du jour de l'adhésion, Chèques vacances, espèces, prélèvement automatique sans frais.

Le règlement des cotisations se fait le jour de l'inscription, mais l'encaissement peut être programmé de manière progressive. Le paiement fractionné est possible jusqu'à 10 fois.

Un chèque de caution de 25 € est demandé à l'inscription pour le prêt de livres de formation musicale. Il sera rendu à l'élève en fin d'année, à la restitution des manuels.

Les inscriptions se font la dernière semaine d'août et le premier mercredi après-midi du mois de septembre. Toutefois, il est possible d'inscrire ultérieurement un élève : dans ce cas, un prorata est appliqué sur le tarif hors St- Maixent.

Le calendrier des cours

Les cours sont rythmés par le calendrier scolaire : ils démarrent mi-septembre et s'achèvent avec l'année scolaire, soit 34 semaines. Pendant les vacances, les cours ne sont donc pas assurés (sauf rattrapage éventuel).

L'inscription pour une année complète permet de profiter de 32 séances de cours, répartis sur les 34 semaines du calendrier scolaire.

Les annulations/reports de cours

Les cours annulés à l'initiative de l'élève ne sont en principe pas reportés.

En revanche, certains cours peuvent être annulés par le professeur (en raison d'un concert, d'un événement imprévu...). Dans ce cas, le cours annulé sera reporté à une date convenue entre l'élève et le professeur.

Les cours positionnés sur un jour férié ne seront pas assurés.

En cas d'absence des professeurs pour raison médicale, le remboursement des cours non assurés s'effectue selon les modalités prévues à l'article 8 du règlement intérieur affiché dans les locaux de l'école.

Départ de l'école en cours d'année

Toute inscription est définitive, les salaires des professeurs étant établis en début d'année et ne pouvant plus être modifiés par la suite.

Aucun remboursement ne pourra donc être effectué, sauf cas exceptionnel (maladie etc).

Déroulement des cours

Les horaires de cours sont fixés conjointement entre le directeur, les professeurs et les élèves.

Les cours ont lieu dans les locaux de l'école de musique.

La ponctualité est primordiale pour garantir le bon déroulement et l'enchaînement des cours.

Des exercices pourront être donnés aux élèves (formation musicale, instrument...)

Ils permettront des progrès rapides et un épanouissement dans l'apprentissage d'un instrument ou du chant.

Matériel

Les instruments volumineux sont à disposition pour les cours à l'école de musique : piano, batterie...

En parallèle il est fortement recommandé d'avoir un instrument à domicile pour s'entraîner, progresser et... .. profiter !

Les instruments « mobiles » (guitare, saxophone...) seront apportés par l'élève. Il est envisageable de bénéficier de la location de certains instruments (violon, piano numérique par exemple). Les modalités et les prix sont à voir avec le bureau de l'école.

Les auditions et répétitions

Deux auditions sont prévues en cours d'année : l'une en décembre/janvier et l'autre en mai/juin.

L'audition est un moment « clé » de la vie de l'école et de ses élèves. Elle a de nombreux intérêts :

- Permettre aux élèves de s'essayer à la performance en public, accompagnés de leur professeur.
- Donner une vue d'ensemble aux parents et aux élèves du contenu de l'apprentissage
- Découvrir d'autres disciplines
- Créer du lien entre les acteurs de l'école : élèves, familles, professeurs, bureau de l'association
- Et aussi tout simplement, de profiter de la musique lors d'un moment convivial

Pour la préparation de ces auditions, une répétition générale pourra être organisée, éventuellement en présence d'un public (ex : maison de retraite). Cette répétition pourra venir en remplacement d'un cours prévu lors du même créneau, puisqu'elle fait partie à part entière de l'apprentissage de l'élève.

Les réunions et assemblées : la vie de l'école

Des réunions ont régulièrement lieu entre les membres du bureau de l'association, les élèves et les professeurs. Les dates des réunions sont affichées préalablement sur le panneau d'affichage de l'école.

Venez partager vos idées et vos avis pour améliorer encore le fonctionnement de l'école !

Une assemblée générale est également organisée pour faire un bilan complet sur l'année écoulée, l'année à venir et le fonctionnement de l'école ! Votre présence est fortement souhaitée et vous pourrez obtenir de nombreuses informations !

